



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1045-2016 ET 1046-2016

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire du 12 décembre 2016, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

**-RÈGLEMENT NUMÉRO 1045-2016 DÉCRÉTANT L'ADOPTION DES TARIFS DE LA VILLE DE BROMONT (EXERCICE FINANCIER 2017);**

**-RÈGLEMENT NUMÉRO 1046-2016 RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2017.**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 21<sup>e</sup> jour de décembre 2016.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate